



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Incidences économiques du télétravail en Normandie

Question écrite n° 17524

Texte de la question

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback alerte Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur les incidences économiques du télétravail en Normandie à la suite du récent rapport du CESER de Normandie. Le télétravail est aujourd'hui une réalité en Normandie, avec 420 000 emplois télétravaillables selon le CESER et laisse présager une série d'effets structurels sur l'économie locale. L'impact du télétravail est aujourd'hui indéniable et présente des opportunités économiques, notamment s'agissant de la revitalisation économique des centres-villes, mais nécessite aussi une vigilance particulière en matière d'évolution des réseaux internet et téléphonique, des prix de l'immobilier et d'évolution de l'offre commerciale dans les zones d'emploi, avec une concentration de bureaux. Comme l'indique le CESER, l'action des acteurs publics se doit donc d'être finement articulée, afin de permettre l'essor du télétravail sans contraindre le développement économique local. Mme la députée souhaite connaître les actions que le Gouvernement compte mettre en place pour mieux encadrer le développement de cette pratique et permettre une meilleure régulation du télétravail en entreprise et dans les administrations publiques et ce, notamment après les jeux olympiques, évènement lors duquel les habitants notamment en Île-de-France sont incités à télétravailler.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback](#)

Circonscription : Seine-Maritime (9^e circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17524

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2024](#), page 3410

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)